

PROTOCOLE DE LEVEE DE PREAVIS DE GREVE

Dans le cadre du préavis de grève déposé le 04 mai 2021 par les organisations syndicales CGT, et FO, concernant les personnels de la Direction régionale France 3 Pays de la Loire, la Direction a rencontré les représentants des deux organisations syndicales signataires les 06, et 07 mai 2021 en visioconférence.

1. Garantie sur la pérennité du travail des maquilleuses

L'appel d'offre lancé par France Télévisions sur la prestation de maquillage, prévoit un service complémentaire à celui existant aujourd'hui et permet à l'entreprise de se mettre en conformité avec les règles qui s'imposent à nous dans le cadre de la commande publique. Il n'exclut en aucun cas le recours à l'emploi non-permanent.

En conséquence, pour la direction régionale des Pays de la Loire, cet appel d'offre ne vient pas menacer la continuité de collaboration avec les personnels non-permanents sur cette activité.

L'hypothèse d'un recours à une prestation complémentaire ne se produirait que dans le cas où les CDD actuelles (qui sont au nombre de 4) ne pouvaient assurer cette prestation pour la Direction régionale (ce cas ne s'étant jamais présenté en Pays de la Loire).

2. Les effectifs

La Direction régionale de France 3 Pays de la Loire s'engage à finaliser le travail d'identification des besoins en compétences en lien avec les représentants de proximité et à identifier les secteurs à renforcer. La Direction de FTV reconnaît que la Direction régionale des Pays de la Loire constitue une des directions prioritaires vers lesquelles va s'opérer le redéploiement de postes. La Direction réaffirme que, les besoins particuliers de la Direction Régionale des Pays de la Loire, seront traités prioritairement au fur et à mesure des redéploiements. Une première réunion de travail avec les représentants de proximité sera fixée avant le 15 juin 2021, à laquelle la Directrice des Ressources Humaines et de l'Organisation participera à titre exceptionnel.

3. Remplacement des postes laissés vacants par les salariés qui ont quitté l'entreprise dans le cadre de la RCC ou pour toute autre raison

L'accord cadre sur le déploiement du projet d'entreprise signé le 9 mai 2019 par trois organisations syndicales représentatives dans l'entreprise prévoit le non remplacement d'une partie des postes laissés vacants par les départs dans le cadre de la rupture conventionnelle collective. Pour autant, au sein de la direction régionale de France 3 Pays de la Loire, la direction rappelle qu'à ce jour aucun poste laissé vacant du fait d'un départ RCC n'a été supprimé et des remplacements sur 4 de ces postes (dont 3 journalistes) ont eu lieu dès 2020. Pour les autres vacances de poste intervenues courant 2020, des consultations sont encore en cours et le processus est en phase de finalisation sur certains postes.

Pour les autres, le comblement est lié à l'aboutissement de situations individuelles ou organisationnelles. Néanmoins, le recours à l'emploi non-permanent a lieu selon les besoins.

LB

CA
L1

La Direction s'engage à pourvoir d'ici la rentrée de septembre les postes restés vacants et engagés dans le processus de consultation qui sont indépendants de la résolution de situations individuelles ou organisationnelles:

- Monteur à Nantes: comblement du poste au COCA du mois de juin
- Journalistes rédacteurs au Mans: comblement par mobilité interne, ou par recrutement externe si aucun collaborateur à la mobilité n'est candidat,
- Angers: finalisation du doublement des équipes par le comblement du 4ème poste

La Direction régionale a par ailleurs ouvert à l'alternance 2 postes en infographie et un poste de documentaliste. L'objectif étant de pérenniser un poste d'infographiste et d'anticiper le départ à venir d'une documentaliste.

4. Moyens techniques

La Direction du réseau s'engage à baser le VPTL 6, véhicule affecté au réseau France 3, sur le site de Nantes et à former les collaborateurs de la Direction régionale au plus tôt.

Par ailleurs, les autres moyens techniques seront remplacés soit en investissement soit en location.

La signature de ce protocole d'accord vaut levée du préavis de grève.

Nantes, le 06 mai 2021

Pour la CGT
Laurent MAAS

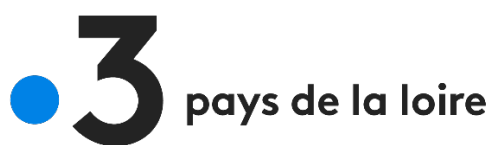


Pour FO
Christophe AMOURIAUX



Pour la direction
Laurence BOBILLIER





Préavis de grève

Manque de moyens humains et techniques, souffrance au travail, dégradation de la qualité, perte de sens...

Depuis de nombreuses années, notre antenne doit composer avec un sous-effectif chronique que tous reconnaissent, y compris la Direction du Réseau France 3. La régionalisation de 2016, cumulée à un héritage de « petit BRI », nous conduisent à assumer, avec de plus petits effectifs qu'ailleurs, de nouvelles et nombreuses missions

Le constat qui en découle est accablant : ce ne sont plus l'actualité, ni nos missions de service public, encore moins la qualité de l'offre à nos téléspectateurs qui nous guident, mais LE PLANNING !

50% de temps d'antenne supplémentaire en 2 ans, la montée en puissance du numérique, le non remplacement de moyens techniques défectueux ou vieillissants (CCR, steadicam), 6 départs non comblés dans cette même période... Autant de motifs d'épuisement, de colère ou de démobilisation des salariés. Dernier épisode en date, l'appel d'offres national qui menace l'emploi des maquilleuses qui travaillent depuis plus de 20 ans dans notre station !

Faute de moyens, de plus en plus d'émissions sont confiées à des prestataires extérieurs. Et les salariés de F3 Pays de la Loire craignent que leur antenne ne soit bientôt plus qu'un simple diffuseur.

Depuis des années, on nous promet un « *rééquilibrage* ». Mais 5 ans après la réorganisation des régions, rien de concret n'a été fait. Notre effectif est identique à ce qu'il était en 2016. Les seuls postes acquis par notre antenne l'ont été sur des fonctions support.

C'en est assez !

Pour remplir décemment toutes leurs missions, les salariés réclament d'urgence l'attribution de nouveaux effectifs en Pays de la Loire, le recours aux CDD dans l'attente de ces nouveaux postes, et le remplacement de toutes les absences. Ils attendent également des garanties sur la pérennité du travail des maquilleuses historiques de notre station.

Afin d'obtenir satisfaction, les syndicats CGT et FO appellent tous les salariés de France 3 Pays de la Loire à cesser le travail le 10 mai 2021 à partir de 00h00, pour une durée de 24 heures.

Pour la CGT

Laurent Maas
DS Réseau France 3



Pour FO

Christophe Amouriaux
DS Pays de la Loire

Nantes, le 4 mai 2021